

COMPTE RENDU DU CTL DU 27/02/2017 (Reconvocation le 07/03/17)

Spécial CTL...

Ordre du jour

- Nouveau règlement intérieur
- Ponts naturels
- Accueil personnalisé sur RDV à Figeac
- Désignation du comptable de 2 communes nouvelles
- Compensation des temps de trajet
- Transfert du service de l'enregistrement
- Recrutement d'un contractuel handicapé à Souillac

Siégeaient pour la CGT : Didier Schnakenbourg, Joël Conche et Fabrice Bourgeois

Les élus CGT ont lu la déclaration liminaire ci-dessous :

Madame la Présidente,

Ce CTL s'ouvre dans le contexte d'une campagne présidentielle dont l'absence d'originalité en matière de progrès social est tout à fait notable.

À de rares exceptions près, les candidats se livrent tous à un mauvais concours Lépine des mesures les plus libérales et les plus rétrogrades envers les salariés.

Cette tendance à vouloir s'asseoir sur le dialogue social est déjà ancienne. Le gouvernement actuel n'a, en la matière, pas fait preuve d'imagination en poursuivant l'œuvre de ses prédécesseurs. Certains candidats proposent même de mettre en place de stupides référendums d'entreprise pour contourner la loi et les syndicats qui ne sont pas dupes des mauvais coups.

Demain, nous verrons donc certainement des DG nous proposer la même chose pour contourner nos instances qui ne sont plus paritaires mais qui permettent de nouer cet indispensable dialogue... à moins que cela soit considéré, là encore, comme une gêne par ces messieurs-dames.

Comme illustration de ce propos nous avons à l'ordre du jour la modification du règlement intérieur et le protocole sur les compensations horaires liés aux déplacements.

Où se situe l'urgence de modifier le règlement intérieur des CTL et des CAP ? Avons-nous, dans le lot, constaté le moindre dysfonctionnement nécessitant une telle réécriture ?

Les droits accordés aux élus sont-ils si coûteux pour l'administration ? Certainement pas ! C'est donc bien ni plus ni moins qu'une volonté d'entraver le fonctionnement normal des instances du dialogue social.

On l'a vu en national.

On le voit localement aujourd'hui à travers vos propositions inscrites à l'ordre du jour.

Pourquoi aggraver localement les mesures nationales visant à refuser toute discussion avec les OS sauf pour remplir des statistiques ?

Pourquoi vouloir modifier le règlement intérieur alors que celui-ci fait l'objet d'un moratoire au niveau national ?

Pourquoi refuser aux élus les compensations accordées à tous les agents du département pour leurs déplacements ?

Pourquoi refuser aux suppléants le remboursement de leur frais de déplacement ?

Pourquoi réduire de moitié le temps de préparation et de compte rendu des réunions institutionnelles ?

Pourquoi ne convoquer que les titulaires et pas les suppléants aux commissions alors que ce système a déjà été testé et qu'il a échoué ?

À toutes ces questions, nous ne nous contenterons pas de l'évocation de consignes nationales sur lesquelles vous n'avez pas la main. Dans le cas présent, il s'agit bien d'initiatives purement locales.

C'est le cas sur le règlement intérieur du CTL comme sur les compensations horaires liées aux déplacements.

Nouveau règlement intérieur

Alors qu'au niveau national, l'adoption de ce nouveau règlement intérieur fait l'objet d'un moratoire qui doit courir jusqu'aux prochaines élections, il est apparu urgent à notre direction de le faire adopter au niveau local. On la comprend, puisque tous les changements par rapport au système actuel sont des limitations des droits des élus :

- Réduction de moitié du temps de préparation et de compte rendu des réunions : les élus devront donc choisir entre préparer les dossiers en amont des commissions et informer les agents par la rédaction de comptes rendus à l'issue des réunions;
- Suppression des remboursements de frais de déplacement pour les suppléants qui n'ont pas voix délibérative;
- Suppression de la convocation des suppléants : ils ne seront informés qu'à partir du moment où le titulaire aura signalé à l'administration son indisponibilité. Tant pis s'ils doivent s'organiser en catastrophe au dernier moment !

A l'initiative de la CGT, les élus ont voté à l'unanimité une motion demandant le même moratoire qu'au niveau national. La direction n'en a tenu aucun compte et a mis au vote son projet de nouveau règlement intérieur : Vote contre à l'unanimité. Mais ça ne l'empêchera pas de le représenter sans avoir modifié la moindre virgule au prochain CTL, au prétexte que c'est pire dans d'autres ministères. Pour la CGT, le nivellement par le bas n'a jamais été et ne sera jamais une réponse intelligente...

Ce nouveau règlement intérieur ayant été unanimement rejeté par les organisations syndicales, un nouveau CTL a été réuni le 07/03/2017. La directrice n'ayant pas modifié la moindre virgule, les syndicats ont refusé le vote.

Ponts naturels

Pour 2017, 2 ponts naturels sont possibles : le 26 mai et le 14 août. La direction a proposé de retenir les deux. Le premier sera pris sur "autorisation exceptionnelle" et le second sur RTT ou congés, puisque la directrice a refusé la demande des OS d'accorder une deuxième journée d'absence (pour rappel, il y a quelques années, il existait 3 "jours comptables").

Accueil personnalisé sur RDV à Figeac

Après Cahors et Gourdon (CTL du 28/09/2016), c'est au tour de Figeac d'expérimenter l'accueil personnalisé sur RDV. Si l'idée d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager est partagée par tous, la CGT a rappelé qu'il n'était pas possible de rendre un meilleur accueil avec toujours moins d'agents, et a voté contre.

Désignation du comptable des Communes nouvelles

Deux communes nouvelles ont été créées sur le territoire de l'ex trésorerie de St Géry. Il fallait désigner le comptable de ces deux communes nouvelles (St Géry-Vers et Valroufié-Cours-Laroque des Arcs). La direction ayant refusé de rétablir la trésorerie de St Géry, ces deux communes seront confiées à la trésorerie de Cahors.

Compensation des temps de trajet

Comme nous vous l'avions annoncé dans un précédent tract, la CGT Finances Publiques du Lot avait obtenu la constitution d'un groupe de travail sur la compensation des temps de trajets après de longues années de revendications. A l'issue de ce groupe de travail, un accord général avait été trouvé : compensation d'une heure pour tout déplacement dans le département, 2 heures pour un déplacement dans un département limitrophe et une demi journée au delà. Ce mécanisme devait s'appliquer pour tous les déplacements. Et bien la direction en a décidé autrement, unilatéralement et contrairement à l'accord pris à l'issue du groupe de travail : sur le document présenté en séance, les élus du personnel et les formateurs se retrouvaient exclus du dispositif.

Rappelons tout de même :

- Que les formateurs sont avant tout des agents comme les autres, et que sans formateurs, pas de formation...
- Que les élus du personnels sont avant tout des agents comme les autres, que certains sont syndiqués, d'autres pas, et qu'il y en a même qui ont été désignés d'office par l'administration (faute de candidats sur les listes des syndicats)

Nous avons donc refusé de l'approuver et un nouveau groupe de travail a été réuni pour remettre sur l'ouvrage ce qui avait déjà été négocié une première fois.

Lors de ce second groupe de travail, les organisations syndicales ont réussi à faire revenir la direction sur sa décision d'exclure les formateurs du dispositif. Rien n'a été possible pour les compensation des trajets des élus, qui ne sont donc pas considérés comme des agents normaux par la direction, au mieux des citoyens de deuxième zone...

Lors de la reconvoction du CTL le 07/03/17, les élus CGT se sont abstenus, considérant que cet accord représentait une réelle avancée pour les agents du département, une avancée dont nous sommes à l'origine et que nous revendiquons depuis de nombreuses années, mais considérant également que l'on restait au milieu du gué, puisque les élus du personnel sont des agents comme les autres, et que les écarter du dispositif représente une discrimination inacceptable.

Transfert de l'enregistrement au SPF

Ce transfert était prévu pour le 1er juin, mais à cause des nombreux bugs de l'application Fidji-enregistrement, il est reporté, pour le moment, au 1er septembre. La formation des agents reste, elle, prévue pour juin / juillet... Pour une fois, grâce aux déboires de notre informatique, les agents seront formés en amont d'une réforme !!! Incroyable, non ?

Recrutement d'un contractuel

Un agent contractuel (catégorie C) handicapé va être recruté à partir du mois de juin pour la trésorerie de Souillac.

Questions diverses

Les organisations syndicales sont intervenues pour alerter (une fois encore !) sur la situation des effectifs au SIP de Cahors et de Figeac, à la veille de la campagne de déclaration. Sans nier les sous-effectifs, la direction s'est montrée



confiante, nous annonçant même que des vacataires seraient embauchés pour saisir des déclarations !!!

Nous avons souligné le caractère stressant de cette situation pour les agents en poste, et son caractère contreproductif sur le moyen terme, puisque chaque saisie mal faite engendre un travail supplémentaire sans commune mesure avec l'économie de temps réalisée sur l'instant :

chaque déclaration erronée entraîne un surplus d'accueil physique, de contact téléphonique, de courrier, de mail voire de recours juridique...

Bilan de la caisse sans numéraire à Cazals : On vous laisse deviner, le bilan est PO-SI-TIF !!! la plupart des usagers se sont adaptés sans rouspeter (ah bon, ils avaient d'autre choix que de s'adapter ???). La hausse de fréquentation des guichets de Puy l'Evêque et de Gourdon est minime, seuls les régisseurs et quelques usagers continuent à payer en numéraire... faute de posséder d'autres solutions... Comme par hasard, à chaque fois que le service public recule, ce sont les plus fragiles qui trinquent...